



Service | Innovation | Rentabilité

**Services partagés Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
Pour le trimestre terminé le 30 juin 2015



Services partagés  
Canada

Shared Services  
Canada

Canada 

## **Table des matières**

1.0	Introduction .....	3
1.1	Autorité, mandat et programmes .....	3
1.2	Méthode de présentation .....	4
1.3	Structure financière de Services partagés Canada .....	4
2.0	Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs .....	4
2.1	Changements importants touchant les autorisations .....	5
2.2	Explication des écarts importants par rapport aux dépenses de l'année précédente .....	6
3.0	Risques et incertitude.....	7
4.0	Changements importants relatifs au fonctionnement, au personnel et aux programmes.....	8
5.0	État des autorisations (non vérifié) .....	9
6.0	Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non vérifiées).....	10
7.0	Glossaire .....	11

## 1.0 Introduction

Le présent rapport financier trimestriel doit être lu de concert avec le [Budget principal des dépenses de 2015-2016](#). Services partagés Canada (SPC) n'avait aucun poste d'inscrit au Budget supplémentaire des dépenses (A) de 2015-2016. Ce rapport a été préparé par la direction conformément à l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par la Norme comptable 1.3 du Conseil du Trésor. Le présent document n'a pas fait l'objet d'une vérification ou d'un examen externe.

### 1.1 Autorité, mandat et programmes

Le gouvernement du Canada a créé Services partagés Canada (SPC) en 2011 afin de moderniser la façon dont le gouvernement gère son infrastructure de technologie de l'information (TI). SPC a réuni des gens, des ressources et des biens de TI pour améliorer l'efficacité, la fiabilité et la sécurité de notre infrastructure de TI gouvernementale, accroître la productivité dans tous les ministères et organismes, et étayer la vision d'une fonction publique digne du XXI<sup>e</sup> siècle, telle qu'elle est formulée dans [Objectif 2020](#).

SPC rend compte au Parlement par l'entremise de la ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre responsable de SPC. Le Ministère est chargé de fournir des services de courriel, de centre de données et de télécommunications, notamment les vidéoconférences et le réseau Wi-Fi, aux organisations partenaires. En outre, SPC assure l'approvisionnement d'appareils technologiques en milieu de travail (ATMT) et des services de cybersécurité et de sécurité de la TI. Le Ministère propose également des services optionnels en recouvrement des coûts à d'autres organisations fédérales.

Selon son mandat, SPC maintient et améliore la prestation de services d'infrastructure de TI tout en renouvelant l'infrastructure de TI vieillissante du gouvernement. À cette fin, le Ministère :

- travaille en partenariat avec les principaux intervenants des secteurs public et privé;
- adopte des approches panministérielles pour gérer les services d'infrastructure de TI;
- met en œuvre des processus de gestion des activités efficaces et efficaces pour s'acquitter de son mandat.

Le principal fondement législatif du Ministère se trouve dans la [Loi sur Services partagés Canada](#).

En 2014-2015, des modifications ont été effectuées à l'architecture d'alignement des programmes (AAP) et au cadre de mesure du rendement (CMR) de SPC. L'AAP de SPC, telle qu'elle a été approuvée par le Conseil du Trésor du Canada, vise la réalisation du résultat stratégique suivant : Services d'infrastructure de TI modernes, fiables, sécuritaires et économiques à l'appui des priorités et de la prestation des programmes du gouvernement. En plus de viser à appuyer le respect des engagements de SPC envers le Parlement et les Canadiens, l'AAP est un document évolutif qui sera appelé à changer au fur et à mesure que les programmes du Ministère gagnent en maturité.

Dans le cadre de sa participation au cycle de modification de la structure de la gestion, des ressources et des résultats (SGRR) en 2016-2017 et en prévision de ses obligations en matière de rapports sur le rendement en 2016-2017, le Ministère s'applique actuellement à passer en revue la structure et la description de ses programmes ainsi qu'à assurer la collecte, la gestion et la préparation aux fins de présentation de l'information financière et non financière sur le rendement de ces derniers.

Des renseignements supplémentaires sur l'autorité, le mandat, les responsabilités et les programmes de SPC figurent dans le [Budget principal des dépenses de 2015-2016](#) et le [Rapport sur les plans et les priorités de 2015-2016](#).

## **1.2 Méthode de présentation**

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses (comptabilité de caisse modifiée). L'état des autorisations qui l'accompagne présente les pouvoirs de dépenser du Ministère qui sont accordés par le Parlement et ceux qu'utilise le Ministère, conformément au *Budget principal des dépenses de 2015-2016*.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Dans le cadre des travaux des subsides du Parlement, le Budget principal des dépenses doit être déposé au Parlement le ou avant le 1er mars précédant le début du nouvel exercice.

Le Ministère utilise la méthode de comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers ministériels annuels, qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement demeurent en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

## **1.3 Structure financière de Services partagés Canada**

SPC est doté d'une structure financière composée principalement d'autorisations budgétaires votées, à savoir le Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement, y compris les recettes nettes en vertu d'un crédit, et le Crédit 5 - Dépenses en capital. Les autorisations législatives se rapportent quant à elles aux contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés (RASE).

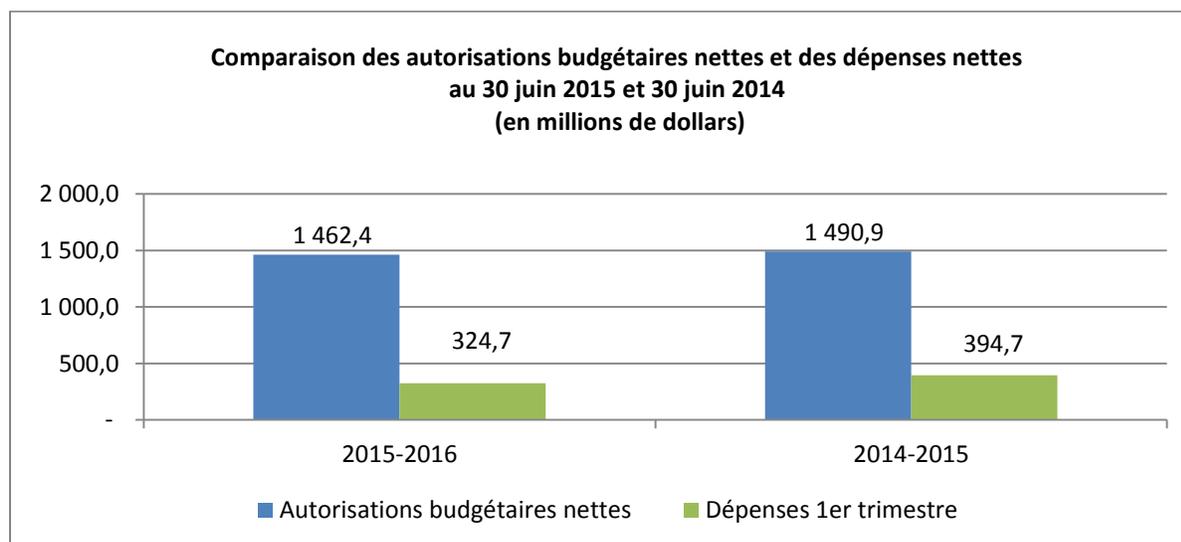
À la fin du premier trimestre de 2015-2016, 92 % du budget du Ministère est consacré à l'atteinte de ses objectifs de consolidation et de normalisation des TI, tout en veillant à gérer dans un cadre d'excellence opérationnelle les services d'infrastructure de TI actuels et à venir offerts au gouvernement du Canada. Le 8 % restant est consacré aux services internes qui supportent les services d'infrastructure de TI.

L'autorisation de recettes nettes en vertu d'un crédit pour 2015-2016 s'élève à 411,1 millions de dollars, ce qui comprend les recettes disponibles pour les services d'infrastructure de TI fournis par SPC aux organisations partenaires ainsi qu'aux autres ministères et organismes du gouvernement du Canada selon le principe du recouvrement des coûts.

## **2.0 Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs**

Les chiffres présentés dans ce rapport sont conformes au Plan comptable à l'échelle de l'administration fédérale pour 2015-2016 et à la Norme comptable 1.3 du Conseil du Trésor.

Le graphique suivant présente une comparaison des autorisations budgétaires nettes disponibles et des dépenses cumulatives pour les trimestres terminés le 30 juin 2015 et le 30 juin 2014, pour une combinaison du Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement, du Crédit 5 - Dépenses en capital et des autorisations législatives.



## 2.1 Changements importants touchant les autorisations

Pour la période terminée le 30 juin 2015, les autorisations accordées au Ministère comprennent uniquement le Budget principal des dépenses. Elles tiennent également compte des mesures d'économies présentées dans le Budget 2014. Les autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice 2015-2016 sont de 1 462,4 millions de dollars à la fin du premier trimestre, comparativement à 1 490,9 millions de dollars à la fin du premier trimestre de l'exercice 2014-2015, représentant une diminution de 28,5 millions de dollars ou 1,9 %. Cette diminution nette consiste en la combinaison d'une diminution de 9,5 millions de dollars du Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement, d'une diminution de 12,7 millions de dollars du Crédit 5 - Dépenses en capital, d'une diminution des autorisations législatives budgétaires de 8,9 millions de dollars et d'une diminution de 2,6 millions de dollars des recettes nettes en vertu d'un crédit qui a augmenté le total des autorisations nettes disponibles.

### Comparaison des autorisations budgétaires nettes pour les trimestres terminés le 30 juin 2015 et le 30 juin 2014

Autorisations disponibles nettes (en millions de dollars)	2015-2016	2014-2015	Écart
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	1 580,3	1 589,8	(9,5)
Crédit 5 - Dépenses en capital	203,9	216,6	(12,7)
Recettes nettes en vertu d'un crédit	(411,1)	(413,7)	2,6
Postes législatifs (RASE)	89,3	98,2	(8,9)
<b>Autorisations totales nettes</b>	<b>1 462,4</b>	<b>1 490,9</b>	<b>(28,5)</b>

#### Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement (comprend les recettes nettes en vertu d'un crédit)

La diminution de 9,5 millions de dollars du Crédit 1 du Ministère, comparativement au premier trimestre de 2014-2015, est principalement attribuable à ce qui suit :

- une diminution de 55,6 millions de dollars principalement attribuable à des mesures d'économies de 49,9 millions de dollars liées à l'initiative de transformation des services de courriel et à d'autres réductions des autorisations totalisant 5,7 millions de dollars, telles que l'entente avec les Territoires du Nord-Ouest et les frais de retard et frais d'intérêts;

**Services partagés Canada  
Rapport financier trimestriel  
Pour le trimestre terminé le 30 juin 2015**

- une augmentation nette de 41,2 millions de dollars des transferts provenant d'organisations partenaires pour le rajustement de montants résultant de la création de SPC;
- une augmentation nette de 6,7 millions de dollars liée au financement de divers projets tels que le programme de Recensement de la population de 2016, la fermeture d'un centre de données, Mercury Global et le projet du superordinateur;
- une diminution nette de 2,6 millions de dollars des recettes nettes en vertu d'un crédit, fondée sur les prévisions de revenus;
- une augmentation de 0,8 million de dollars relative au financement provenant des crédits centraux du Conseil du Trésor pour les conventions collectives.

**Crédit 5 – Dépenses en capital**

La diminution de 12,7 millions de dollars du Crédit 5 du Ministère, comparativement au premier trimestre de 2014-2015, est principalement attribuable à ce qui suit :

- des projets temporaires n'ayant pas de financement continu ou ayant un profil de financement variable, tels que la modernisation des services et des systèmes de paye, le renouvellement de l'espace de travail du Secrétariat du Conseil du Trésor et le campus Carling.

**Autorisations législatives budgétaires**

La diminution de 8,9 millions de dollars en 2015-2016 est liée aux contributions au Régime d'avantages sociaux des employés (RASE), associées au changement des besoins de crédits budgétaires du Ministère pour la portion en salaires des autorisations des recettes nettes en vertu d'un crédit.

**2.2 Explication des écarts importants par rapport aux dépenses de l'année précédente**

Comparativement à l'exercice précédent, les dépenses cumulatives à ce jour, pour la période terminée le 30 juin 2015, ont diminué de 70,0 millions de dollars, passant de 394,7 millions de dollars à 324,7 millions de dollars, tel que le démontre le tableau ci-après. Cela représente une diminution de 17,7 % par rapport aux dépenses enregistrées pour la même période en 2014-2015.

**Comparaison des dépenses cumulatives à ce jour pour les trimestres terminés le 30 juin 2015 et le 30 juin 2014**

<b>Dépenses cumulatives nettes (en millions de dollars)</b>	<b>2015-2016</b>	<b>2014-2015</b>	<b>Écart</b>
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	312,7	347,3	(34,6)
Crédit 5 - Dépenses en capital	10,2	11,4	(1,2)
Recettes nettes en vertu d'un crédit	(16,0)	15,8	(31,8)
Postes législatifs (RASE)	17,8	20,2	(2,4)
<b>Dépenses cumulatives nettes totales</b>	<b>324,7</b>	<b>394,7</b>	<b>(70,0)</b>

**Crédit 1 – Diminution de 34,6 millions de dollars**

La diminution nette des dépenses de fonctionnement, comparativement au premier trimestre de 2014-2015, est principalement attribuable à ce qui suit :

**Services partagés Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre terminé le 30 juin 2015**

---

- Les dépenses de transport et de télécommunications ont diminué de 18,1 millions de dollars. Cette diminution découle principalement de décalages temporaires entre les exercices financiers dans le traitement des paiements reliés aux différents contrats;
- Les dépenses relatives aux autres subventions et paiements ont diminué de 17,1 millions de dollars. Cette diminution s'explique principalement par la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages, qui a occasionné un paiement de transition unique en 2014-2015 pour tous les employés rémunérés sur une base bimensuelle;
- Les dépenses de services professionnels et spéciaux ont diminué de 13,9 millions de dollars. Cette diminution découle principalement de décalages temporaires entre les exercices financiers dans le traitement des paiements reliés aux différents contrats. La diminution s'explique également par l'achèvement de certains contrats de services de TI en 2014-2015;
- Les dépenses de location et les acquisitions de machines et de matériel ont augmenté de 20,8 millions de dollars. Cette augmentation est en partie attribuable à un nouveau contrat pour la consolidation de contrats existants liés au matériel informatique de l'unité centrale et aux services d'entretien et de maintenance des logiciels, ainsi qu'à des décalages temporaires entre les exercices financiers dans le traitement des paiements reliés aux différents contrats.

**Recettes nettes en vertu d'un crédit – Variance de 31,8 millions de dollars**

- Les recettes nettes perçues en vertu d'un crédit ont augmenté de 31,8 millions de dollars, comparativement au premier trimestre de 2014-2015. Les revenus présentés dans le premier trimestre de 2014-2015 étaient plus bas dû à des délais dans la facturation des services fournis par SPC aux autres ministères en raison des changements dans la charte des comptes de 2014-2015, ce qui a affecté le système de facturation. De plus, des revenus de 2013-2014 d'un montant de 16,6 millions de dollars ont été contestés par un ministère et ont été renversés durant le premier trimestre de 2014-2015.

### **3.0 Risques et incertitude**

Avec la progression de SPC quant à l'opérationnalisation de son plan de transformation, la gestion des risques internes et externes deviendra primordiale pour appuyer la planification stratégique et opérationnelle, ainsi que pour la prestation réussie des services que le Ministère offre aux organisations partenaires.

SPC privilégie un processus de gestion des risques structuré en ce qui a trait aux stratégies, aux opérations et aux projets du Ministère. L'un des éléments clés de la rigueur de la gestion du Ministère est la mise en place et l'application de méthodes et d'outils pour réaliser les projets complexes de transformation des partenaires, qui sont au cœur du mandat de SPC. En 2013-2014, SPC a atteint la catégorie 3 de l'Évaluation de la capacité organisationnelle de gestion de projets du gouvernement du Canada. Le Ministère entend conserver ce niveau en maintenant une discipline et des pratiques de gestion de projet saines.

La gestion financière, notamment en ce qui concerne l'exigence d'autofinancement de SPC, est l'un des cinq grands risques organisationnels qui ont été cernés dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2015-2016. Grâce à la participation dynamique de la haute direction en ce qui concerne les fonctions de recensement, d'évaluation, de surveillance et de signalement des risques, des stratégies d'atténuation ciblées sont mises en œuvre dans l'ensemble du Ministère pour veiller à ce que des processus, des contrôles et des obligations redditionnelles efficaces soient mis en place en matière de finances.

Les risques additionnels, les facteurs de risque et les stratégies d'intervention qui pourraient influencer sur le Plan d'investissement du Ministère seront reflétés dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2016-2017.

## 4.0 Changements importants relatifs au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Le 19 janvier 2015, SPC a annoncé la mise en place de changements à sa structure organisationnelle. Le nouveau modèle opérationnel est entré en vigueur le 1er avril 2015.

Le 26 juin 2015, le Premier ministre a annoncé la nomination de Ron Parker à titre de président de SPC à compter du 6 juillet 2015.

### Approbation des hauts fonctionnaires

Approuvé par :

*Original signé par*

---

Ron Parker, président

Ottawa (Ontario)  
Le 27 août 2015

*Original signé par Camille Therriault-Power pour*

---

Elizabeth Tromp, sous-ministre adjointe  
principale intérimaire et dirigeante principale des  
finances

**Services partagés Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre terminé le 30 juin 2015**

## 5.0 État des autorisations (non vérifié)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Exercice 2015-2016			Exercice 2014-2015		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2015	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2014	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<b>Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement</b>						
Dépenses brutes de fonctionnement	1 580 259	312 680	312 680	1 589 830	347 348	347 348
Recettes nettes en vertu d'un crédit	(411 075)	(15 968)	(15 968)	(413 731)	15 803	15 803
<b>Dépenses nettes de fonctionnement</b>	<b>1 169 184</b>	<b>296 712</b>	<b>296 712</b>	<b>1 176 099</b>	<b>363 151</b>	<b>363 151</b>
<b>Crédit 5 - Dépenses en capital</b>	<b>203 868</b>	<b>10 194</b>	<b>10 194</b>	<b>216 593</b>	<b>11 382</b>	<b>11 382</b>
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	89 324	17 748	17 748	98 211	20 158	20 158
<b>Autorisations budgétaires totales</b>	<b>1 462 376</b>	<b>324 654</b>	<b>324 654</b>	<b>1 490 903</b>	<b>394 691</b>	<b>394 691</b>

\* Inclut les autorisations pouvant être utilisées et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

**Services partagés Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre terminé le 30 juin 2015**

## 6.0 Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non vérifiées)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Exercice 2015-2016			Exercice 2014-2015		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016*	Dépenses au cours du trimestre terminé le 30 juin 2015	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015*	Dépenses au cours du trimestre terminé le 30 juin 2014	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<b>Dépenses:</b>						
Personnel (incluant le RASE)	603 554	134 803	134 803	586 889	139 966	139 966
Transport et télécommunications	479 153	38 727	38 727	488 340	56 310	56 310
Information	1 321	67	67	1 699	43	43
Services professionnels et spéciaux	190 036	13 303	13 303	195 600	26 370	26 370
Location	217 727	110 322	110 322	261 849	26 334	26 334
Services de réparation et d'entretien	80 236	9 030	9 030	73 853	12 378	12 378
Services publics, fournitures et approvisionnements	7 784	396	396	12 016	764	764
Acquisition de terrains, de bâtiments et travaux	-	-	-	-	-	-
Acquisition de machines et de matériel	290 939	32 925	32 925	277 428	98 657	98 657
Paiements de transfert	-	-	-	-	-	-
Service de la dette publique	-	-	-	-	-	-
Autres subventions et paiements	2 701	1 049	1 049	6 960	18 066	18 066
<b>Dépenses budgétaires brutes totales</b>	<b>1 873 451</b>	<b>340 622</b>	<b>340 622</b>	<b>1 904 634</b>	<b>378 888</b>	<b>378 888</b>
<b>Moins les revenus affectés aux dépenses:</b>						
Recettes nettes en vertu d'un crédit	411 075	15 968	15 968	413 731	( 15 803)	( 15 803)
<b>Total des revenus affectés aux dépenses</b>	<b>411 075</b>	<b>15 968</b>	<b>15 968</b>	<b>413 731</b>	<b>( 15 803)</b>	<b>( 15 803)</b>
<b>Dépenses budgétaires nettes totales</b>	<b>1 462 376</b>	<b>324 654</b>	<b>324 654</b>	<b>1 490 903</b>	<b>394 691</b>	<b>394 691</b>

\* Inclut les autorisations pouvant être utilisées et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

## **7.0 Glossaire**

### ***Affectations bloquées***

Les affectations bloquées servent à interdire l'utilisation de fonds déjà alloués par le Parlement. Il y a deux types d'affectations bloquées, à savoir:

- Permanentes: lorsque le Conseil du Trésor a ordonné une péremption des fonds à la fin de l'exercice financier;
- Temporaires: lorsqu'une affectation est bloquée jusqu'à ce que les conditions aient été respectées.

### ***Architecture d'alignement des programmes (AAP)***

Inventaire structuré de tous les programmes d'un ministère. Les programmes sont hiérarchisés de manière à mettre en lumière les relations logiques entre eux et les résultats stratégiques ministériels auxquels ces programmes contribuent.

### ***Articles courants***

Un système de comptabilisation qui classe et résume les dépenses par catégories, telles que le type de biens ou services acquis, aux fins de la surveillance et de l'établissement de rapports.

### ***Autorisation de recettes nettes en vertu d'un crédit***

Le pouvoir dont dispose Services partagés Canada pour recouvrer et dépenser les recettes gagnées et perçues, émanant de la prestation des services de la TI au sein du gouvernement.

### ***Budget principal des dépenses***

Chaque année, le gouvernement prépare le budget des dépenses pour justifier la demande adressée au Parlement visant à faire autoriser la dépense des fonds publics. Cette demande est officialisée par la présentation de projets de loi de crédits au Parlement. À l'appui de la *Loi de crédits*, le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenses (crédits) et les montants à inclure dans des projets de loi de crédits subséquents. Le Parlement doit approuver ces crédits avant que le gouvernement ne puisse donner suite à ses plans de dépenses.

### ***Budget supplémentaire des dépenses***

Le président du Conseil du Trésor dépose trois budgets supplémentaires des dépenses, généralement à la fin du printemps, à la fin de l'automne et au début du printemps, en vue d'obtenir l'autorisation du Parlement de rajuster le Plan de dépenses du gouvernement fixé dans le budget des dépenses pour l'exercice concerné. Le Budget supplémentaire des dépenses sert à deux fins. D'une part, il sert à demander l'autorisation de réviser les niveaux de dépenses que le Parlement devra approuver dans une loi de crédits. D'autre part, il fournit au Parlement des renseignements sur les changements qui devront être apportés aux dépenses estimatives en vertu de lois précédemment adoptées par celui-ci. Chaque budget supplémentaire des dépenses est identifié par ordre alphabétique (A, B et C).

### ***Cadre de mesure du rendement (CMR)***

Exigence de la Politique sur la structure de la gestion, des ressources et des résultats. Le CMR établit une base objective pour la collecte de données liées aux programmes d'une organisation. Un CMR comprend les résultats stratégiques d'une organisation, les résultats attendus des programmes, les indicateurs de rendement, les cibles connexes, les sources de données, la fréquence de la collecte des données et les données réelles recueillies pour chaque indicateur.

***Comptabilité axée sur les dépenses (comptabilité de caisse modifiée)***

Une méthode comptable qui combine des éléments des deux méthodes comptables principales, la comptabilité de caisse et la comptabilité d'exercice. La méthode de la comptabilité de caisse modifiée reconnaît les revenus lorsque l'argent est reçu et les dépenses lorsqu'un passif est engagé ou que l'argent est versé.

***Convention collective***

Une convention collective désigne une convention écrite, conclue en vertu de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*, entre l'employeur et l'agent négociateur, qui renferme des dispositions concernant les conditions d'emploi et d'autres questions connexes.

***Crédits / autorisations***

Les autorisations de dépenses consistent en des approbations du Parlement qui consentent à des organismes gouvernementaux individuels le droit de dépenser jusqu'à un montant précisément défini. Les autorisations de dépenses sont fournies de deux façons: d'une part, par les lois de crédits annuelles qui déterminent les montants et les motifs généraux pour lesquels on peut dépenser des fonds; d'autre part, par d'autres statuts particuliers qui autorisent les paiements et établissent les montants ainsi que les périodes pendant lesquelles doivent avoir lieu ces paiements. Les montants autorisés aux termes des lois de crédits sont nommés dépenses votées, et les autorisations de dépenses accordées par d'autres statuts sont nommées autorisations législatives.

***Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement***

Crédit qui couvre des dépenses quotidiennes, telles que les salaires, les services publics et les dépenses en capital secondaires.

***Crédit 5 – Dépenses en capital***

Les dépenses en capital sont celles qui sont engagées pour l'acquisition ou le développement d'éléments qui correspondent à des immobilisations corporelles, selon la définition établie dans les conventions comptables du gouvernement. Ce crédit est généralement utilisé pour des dépenses en capital de plus de 10 000 dollars.

***Méthode de comptabilité de caisse***

La méthode de comptabilité de caisse reconnaît les revenus lorsqu'ils sont reçus et les dépenses quand elles sont payées.

***Méthode de comptabilité d'exercice intégrale***

Une méthode de comptabilité qui mesure la performance et la position d'une organisation en reconnaissant les événements économiques indépendamment du moment où les transactions en espèces se produisent. Par conséquent, la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale reconnaît les revenus lorsqu'ils sont gagnés (par exemple, lorsque les termes d'un contrat sont remplis) et les dépenses lorsqu'elles sont engagées.

***Paye en arrérages***

L'adoption de la paye en arrérages signifie que, le mercredi de la paye, les employés sont payés pour la période de dix jours travaillés (du jeudi au mercredi) ayant pris fin deux semaines avant le jour de paye.

### ***Plan comptable à l'échelle de l'administration fédérale***

Le Plan comptable fournit le cadre permettant d'identifier, de recueillir et de présenter les opérations financières de manière à satisfaire aux exigences de présentation de l'information ministérielle du gouvernement. Le Plan comptable renferme les comptes et codes pour tous les champs composant le bloc de codage à l'échelle de l'administration fédérale.

### ***Rapports sur les plans et les priorités (RPP)***

Les Rapports sur les plans et les priorités sont les plans de dépenses de chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ils décrivent les priorités ministérielles, les résultats attendus et les besoins en ressources connexes sur une période de trois ans à compter de l'exercice indiqué dans le titre du rapport.

### ***Régime d'avantages sociaux des employés (RASE)***

Le poste législatif « Régime d'avantages sociaux des employés » comprend les contributions que l'employeur verse au titre du Régime de pension de la fonction publique, du Régime de pension du Canada, du Régime des rentes du Québec, des prestations de décès et de l'assurance-emploi. Le taux du RASE change chaque année selon les directives du Secrétariat du Conseil du Trésor et est exprimé en pourcentage du salaire.

### ***Report du budget de fonctionnement***

Un crédit central du Conseil du Trésor qui permet aux ministères de reporter à l'exercice suivant les fonds admissibles qui n'ont pas été utilisés pendant l'exercice actuel, jusqu'à concurrence de 5 % du montant brut de leur affectation Budget de fonctionnement du Budget principal des dépenses.

### ***Report du budget en capital***

Un crédit central du Conseil du Trésor qui permet aux ministères de reporter à l'exercice suivant les fonds admissibles qui n'ont pas été utilisés pendant l'exercice actuel, jusqu'à concurrence de 20 % de leurs affectations de fin d'exercice du crédit pour dépenses en capital tel qu'inscrit dans les Comptes publics.

### ***Résultat stratégique***

Un résultat stratégique est un avantage durable à long terme pour la population canadienne qui découle du mandat, de la vision et des fonctions principales d'un ministère.

### ***Structure de la gestion, des ressources et des résultats (SGRR)***

Une approche et une structure communes pour la collecte et la gestion des renseignements financiers et non financiers sur le rendement ainsi que la production de rapports connexes.

Une SGRR fournit de l'information détaillée sur tous les programmes ministériels (par exemple : les coûts du programme, les résultats attendus et leurs cibles associées, comment ils s'harmonisent avec les priorités du gouvernement et les résultats escomptés, etc.) et établit la même structure à la fois pour la prise de décision interne et la responsabilisation externe.

### ***Temporisation***

Fait référence à un programme ou une initiative ayant une durée fixe et dont le financement ou l'autorisation politique n'est pas permanent.